

CCAS de JASSERON (Ain)

* * * *

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 20 juin 2022 Date de convocation : 13 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt juin, le Conseil d'administration du CCAS de Jasseron s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Delphine SIMONIN, Vice-présidente.

Nombre de membres en exercice :

11

Nombre de membres présents :

8

Nombre de membres votants :

10

CA2022.06-01 – Partenariat avec l'association « Les Restaurants du Cœur de l'Ain » - conclusion d'une convention.

<u>Présents</u> :	Anouck BESSON, Aziza KRIMOU, Marie-Anne LEGLISE, Marie-José LOEZER, Gérard OVIGUE, Christian PELUT, Ingrid SAINT SULPICE, Delphine SIMONIN
<u>Excusés</u> :	Sébastien GOBERT (pouvoir donné à Mme Delphine SIMONIN) Christiane VERNE (pouvoir donné à Mme Marie-Anne LEGLISE) Christine CHAMPIN
Absents :	
<u>Secrétaire de séance</u> :	Anouck BESSON
Rapporteur :	Delphine SIMONIN

La Commune de Jasseron organise tous les dimanches matins un marché alimentaire et d'artisanat local. Parmi les exposants présents, une buvette associative est tenue à tour de rôle par des associations jasseronnaises. Monsieur le maire a souhaité permettre aux associations non jasseronnaises de tenir cette buvette afin que celle-ci puisse être organisée chaque dimanche de l'année.

Aussi, l'association départementale des Restaurants du Cœur de l'Ain a soumis sa candidature pour disposer de la buvette le dimanche 10 juillet 2022. A ce titre, elle souhaite conventionner avec le Centre communal d'action sociale de Jasseron (convention annexée au présent rapport).

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide de :

- **approuver** le partenariat entre le CCAS de Jasseron et l'association départementale des Restaurants du Cœur de l'Ain ;
- **approuver** les termes de la convention à conclure avec l'association départementale des Restaurants du Cœur de l'Ain ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-260103239-20220620-CA2022_06_01-DE

Accusé certifié exécutoire

1/2

Réception par le préfet : 23/06/2022 Affichage : 23/06/2022

- autoriser Monsieur le président, ou son représentant, à signer ladite convention ;
- autoriser Monsieur le président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Votes Pour:

10

Votes Contre:

0

Abstention:

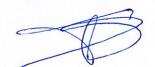
0

Ne prend pas part au vote :

0

Jasseron, le 22 juin 2022

Delphine SIMONIN Vice-présidente du CCAS



Siège social: 10, Rue des Blanchisseries – 01000 BOURG EN BRESSE

Association Départementale loi 1901 – Siret : 429 192 651 00033

2 ○ 04 74 22 06 13 - **2** ○ 04 74 22 36 24

Mail: bureau Départemental ad01.siege@restosducoeur.org



CONVENTION

Entre les soussignés,

- Le C. C. A. S. de JASSERON, représenté par Monsieur Sébastien GOBERT, Président, habilité par délibération n°DCA2022.06-01 du 20 juin 2022, et dont le siège social est à Jasseron (01250), 53 rue Julien Manissier,

D'une part,

 et l'Association des RESTAURANTS DU CŒUR DE L'AIN, représentée par Monsieur Guy DUPREZ, 10 rue des blanchisseries à 01000 Bourg-en-Bresse,

D'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Le C. C. A. S apportera à l'Association Départementale des RESTAURANTS DU CŒUR de l'Ain une aide financière égale à la recette d'une manifestation le 10 juillet 2022 destinée à aider l'association dans l'aide aux plus démunis du département de l'Ain.

Fait pour valoir ce que de droit, à Bourg en Bresse le 10 mai 2022.

Le C. C. A. S:

LES RESTAURANTS DU CŒUR:

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-260103239-20220620-CA2022_06_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2022 Affichage : 23/06/2022 LES RESTAURANTS DU COEUR DE L'AIN

Association Départementale 10, Rue des Blanchisseries 01000 BOURG EN BRESSE